

Quand l'assignation devient la règle, le droit de grève recule

La Fédération FORCE OUVRIERE de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO) apporte son plein et entier soutien au syndicat FORCE OUVRIÈRE de Météo-France, qui a déposé, avec d'autres organisations syndicales, un préavis de grève couvrant la période du 24 décembre 2025 au 12 janvier 2026.

Des assignations permanentes sont envisagées pour les Météorologistes Conseil Aéronautique, sous prétexte de continuité du service public. Elles constituent une atteinte grave, directe et injustifiée au droit constitutionnel de grève.

Il ne s'agit pas d'une mesure exceptionnelle, mais bien d'une organisation du travail pensée pour neutraliser durablement l'exercice de ce droit, en privant certains agents de toute possibilité réelle de se mobiliser.

La FEETS-FO dénonce une offensive généralisée et organisée contre le droit de grève, pilier fondamental de la République. Ce qui se joue aujourd'hui à Météo-France n'est ni un cas isolé, ni une dérive technique : c'est une nouvelle étape dans un glissement autoritaire des relations sociales.

Depuis des années, dans l'ensemble des secteurs qu'elle représente, la FEETS-FO a constaté et combattu sans relâche des reculs successifs du droit de grève :

- la loi Diard dans le transport aérien,
- le recours croissant aux réquisitions administratives comme outil de gestion des conflits,
- l'encadrement toujours plus contraignant du droit de grève dans le contrôle aérien, jusqu'à en réduire l'effectivité.

Partout, le même discours est invoqué : continuité du service, sécurité, impératifs opérationnels.

Partout, la même réalité s'impose : affaiblir les travailleurs, briser le rapport de force et empêcher l'expression collective des salariés.

Les assignations permanentes à Météo-France s'inscrivent pleinement dans cette logique. Elles ne protègent pas le service public : elles criminalisent l'action syndicale, banalisent la restriction des libertés collectives et créent un précédent dangereux pour l'ensemble des services publics et assimilés.

La FEETS-FO le réaffirme avec force : le droit de grève n'est pas négociable.

Le restreindre, c'est affaiblir tous les travailleurs.

Le remettre en cause, c'est rompre l'équilibre républicain au profit d'un modèle autoritaire des relations sociales.

La FEETS-FO exige l'abandon immédiat de ces mesures et appelle à la défense résolue du droit de grève, car lorsqu'un droit recule dans un secteur, tous les travailleurs sont menacés.

Paris le 2 janvier 2026

Contacts :

Zaïnil Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Laurent Janvier, Secrétaire fédéral, 06 27 31 17 68

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

